

**COMMUNE DU FRENEY D'OISANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 07/11/2022

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 11
Votants : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11

Délibération N° 2022 - 41 : Recensement 2023 – Recrutement et rémunération d'agent(s) recenseur

L'an deux mille vingt-deux et le sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué le 27 octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian PICHOU, Maire.

Étaient présents : PICHOU Christian, OUGIER Jean-Patrick, GUTHON Bernard, DIEUDONNE Laurent, CROUZET Louisette, JOUFFREY Camille, PISTOLET William, DUSSERT Sandrine, DUSSERT Cédric, MAYET Christelle, OUGIER Isabelle

Étaient absents et excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Jean Patrick OUGIER

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2023 :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Sur le rapport du maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

- **DECIDE** le recrutement d'un emploi d'agent recenseur, pour la période allant de mi-janvier à mi-février.

L'agent sera payé à raison de

La collectivité versera un forfait de 1200 € brut pour le travail de recensement effectué.

La collectivité remboursera les frais de déplacement sur justificatif.

- **DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
PICHOU Christian

